

# Charte Valeurs de la République et lutte contre les Discriminations

*La vocation de cette charte est de rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles. La Charte des valeurs de la République et de la laïcité s'applique à tous les personnels de l'établissement, aux élèves et aux étudiants.*

*Il appartient au chef d'établissement de faire respecter l'application de la charte aux agents publics et usagers de l'établissement.*

## LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

- Les personnels et usagers de l'établissement comme les intervenants extérieurs s'engagent à respecter et transmettre les valeurs de la république (Liberté, Égalité, Fraternité).
- Les personnels et usagers de l'établissement s'engagent à veiller à l'intégrité morale et physique de tous les membres de la communauté éducative (maltraitance psychologique ou physique, harcèlement, violence à caractère sexuel, discriminations ...)
- Les personnels et usagers de l'établissement s'engagent à lutter contre toutes les formes de discriminations sans distinction.
- Aucune violence, incivilité ou comportement haineux ne sera toléré dans l'établissement.
- Mise en œuvre d'une culture commune et partagée dans sa pluralité reposant sur le respect de l'autre : partager une culture commune citoyenne tout en s'enrichissant de chacun.

## LA LAÏCITE (texte de référence : BO N°42 du 10 novembre 2022)

*La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.*

- Il appartient à tous les membres de l'établissement de garantir l'application du principe de laïcité et la liberté de conscience.
- Le personnel et les élèves s'engagent à faire vivre la laïcité.
- Le principe de neutralité religieuse s'impose aux enseignants comme à tous les agents publics.
- L'établissement protège ses usagers de tout prosélytisme permettant aux élèves la libre construction de leur esprit critique et de leur personnalité.
- La tenue ou le port d'objet visible qui signifie sans aucun doute une appartenance religieuse est interdit pour les élèves, étudiants, enseignants et membres du personnel. Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité.
- Il n'est pas autorisé par la loi que des individus par le comportement ou la tenue puissent se prévaloir de leur appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux lois de la République et aux obligations scolaires (activité pédagogique, sortie scolaire, etc.).

## **LA COMMISSION VRD**

→ La commission Valeurs de la République et lutte contre les Discriminations se réunit chaque fois que des situations signalées le nécessitent, et elle a pour but d'apporter des réponses pédagogiques. Elle a la charge de piloter les initiatives de l'établissement en ce sens. En cas de nécessité, des sanctions et/ou punitions peuvent être décidées par la vie scolaire et le personnel de direction.

→ Des boîtes aux lettres sont disponibles dans l'établissement pour permettre aux élèves, étudiants et stagiaires du GRETA de s'exprimer librement sur ces questions (CDI, vie scolaire, 1<sup>er</sup> étage bâtiment A). Il est également possible de renseigner un formulaire en ligne sur l'ENT, visible sur la vidéo de présentation de la commission VRD réalisée par les élèves du CVL. Cette vidéo figure sur le site du lycée, onglet commission VRD.

## **LES DISPOSITIFS présents au lycée**

→ Le PREV (prévention et lutte contre le harcèlement scolaire) et le STUDIO (traitement des situations de mal-être scolaire)

→ Groupes de parole (discriminations, harcèlement, club LGBT+)

→ Le collectif NAH